



Fiche de mission

Référent.e scolaire

DROIT À L'ÉCOLE est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle répond à la demande éducative des mineurs et jeunes majeurs isolés et exilés en France en les accompagnant vers la scolarisation dans une école de la République, puis en les suivant durant leur scolarité tant qu'ils ne sont pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le/la référent.e scolaire DROIT À L'ÉCOLE accompagne le jeune scolarisé dans sa réussite scolaire :

- Inscription à l'école, relations avec l'assistante sociale et l'intendance
- Relations avec l'équipe pédagogique, réunions parents-profs
- Suivi scolaire : absences, retards, bulletins, vœux d'orientation
- Soutien scolaire / cours particuliers si besoin, et si le/la référent.e scolaire et le jeune le souhaitent
- Contacts réguliers par téléphone ou en face avec le jeune (1 fois par semaine)
- Orientation du jeune vers le pôle "soutien scolaire" et le pôle "orientation" (recherche de stages)

Le/la référent.e scolaire pourra compter sur l'appui de DROIT À L'ÉCOLE dans ses missions :

- Des canaux de discussion dédiés sur le Slack et WhatsApp
- Des rencontres régulières : réunion des bénévoles, rencontre entre référent.e.s scolaires
- Des permanences pour les jeunes scolarisés et les référent.e.s les mardis et jeudis de 17h à 18h30
- Des documents d'aide : FAQ, fiche de mission...
- Appui du pôle soutien scolaire pour l'aide aux devoirs
- Appui du pôle orientation pour la recherche de stages



Disponibilité demandée :

minimum une heure par semaine +
disponibilité ponctuelle pour les réunions à
l'école ou avec les autres référent.e.s scolaires



Engagement :

minimum 1 an
(jusqu'à la fin de l'année scolaire)